

# Les Echos de Rome

Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 43<sup>e</sup> session, octobre 2016

Numéro 3 - Novembre 2016

## Les ONG Françaises présentes à Rome pour participer à la 43<sup>e</sup> session du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale

**La 43<sup>e</sup> session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), s'est tenue du 17 au 21 octobre 2016 à Rome. ActionAid France-Peuples Solidaires, Action contre la Faim, Agronomes et Vétérinaires sans Frontières, le CCFD-Terre Solidaire et le Secours Catholique-Caritas France, membres de la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD y ont activement participé pour porter la voix de la société civile, pour défendre le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire.**



Forum du MSC (15 et 16 Octobre)  
pour la préparation de la 43<sup>e</sup> session du CSA

## Sept ans après sa réforme, le CSA à la croisée des chemins

**LE CSA EST L'ESPACE LÉGITIME POUR LES DISCUSSIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Réformé en 2009, suite à la crise alimentaire de 2007-2008, le CSA est la plateforme centrale de gouvernance sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau international. C'est l'instance des Nations unies « pour la définition des politiques et le forum global de prise de décision pour les questions traitant de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la nutrition<sup>1</sup> ». Le droit à l'alimentation est au cœur du mandat du CSA. Sa gouvernance est inclusive et participative, il réunit toutes les parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition : États, agences onusiennes, société civile, recherche, institutions financières, secteur privé. La société civile y participe via le Mécanisme société civile du CSA (MSC).

## Le Mécanisme de la société civile au CSA

Le Mécanisme de la société civile (MSC) pour les relations avec le Comité des Nations unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) est le plus important espace international regroupant les organisations de la société civile travaillant à l'éradication de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il donne une voix à des millions de petits producteurs et à leurs organisations. Les organisations du MSC appartiennent à l'un des 11 secteurs sociaux suivants : les paysans, les petits éleveurs et pasteurs, les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones, les travailleurs agricoles et ceux de l'industrie alimentaire, les paysans sans terre, les femmes, les jeunes, les consommateurs, les populations urbaines en situation d'insécurité alimentaire et les ONG.

Ces organisations représentent plus de 380 millions de producteurs et consommateurs de denrées alimentaires, y compris les plus grandes organisations et plates-formes d'agriculture familiale et de petits paysans à travers le monde. Le MSC donne la priorité aux organisations et aux mouvements des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, en reconnaissant que ce sont les organisations de détenteurs de droits qui sont les sujets de leur propre développement ainsi que les plus importants contributeurs pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde.

Pour aller plus loin, consulter :  
<http://www.csm4cfs.org/fr/le-msc/>

<sup>1</sup> Le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA), un guide pour la société civile, IFSN, mars 2012.  
<http://www.ifsni.info/index.php/publications/ifsni-ii-publications/year-3/booklet/460--37/file>

## GOUVERNANCE DU CSA : UNE REPRÉSENTATIVITÉ QUESTIONNÉE

En 2016, l'Organisation mondiale des producteurs (OMA) a demandé et obtenu un siège au groupe consultatif auprès du bureau du CSA, en tant que participant ad hoc pour une année.

Le MSC ne questionne aucunement la pertinence de la participation de cet acteur au CSA, mais celle-ci doit se faire dans le respect des mécanismes existants. L'OMA a une composition très variée : certains de ses membres sont des organisations de petits producteurs qui pourraient participer au MSC tandis que d'autres membres sont des organisations de producteurs reposant sur une agriculture intensive en capital et en intrants chimiques qui pourraient rejoindre le MSP (le Mécanisme du secteur privé). L'OMA a été invitée à rejoindre le MSC, sur la base du respect des principes, règles et procédures du MSC mais l'OMA a décidé de ne pas choisir cette option. L'OMA aurait également pu continuer à travailler avec le MSP ce qu'ils ont fait les années précédentes mais au lieu de cela, elle a demandé et obtenu un siège au groupe consultatif.

Le détournement de la notion de participant *ad hoc*<sup>2</sup> permettant à une organisation d'avoir un accès direct aux plus hautes instances du CSA, en court-circuitant les deux mécanismes existants MSC et MSP, est un précédent très dangereux qui affaiblit le système de représentativité et le modèle de gouvernance inclusif établi par la réforme du CSA.

### UNE SESSION DU CSA SANS NÉGOCIATIONS

Tout d'abord, la 43<sup>e</sup> session s'est caractérisée par une absence de négociations sur le rapport du haut panel d'experts (HLPE) au cours de la session, puisque celles-ci avaient eu lieu en amont (en juin et octobre).

D'autre part, les sujets traités lors de cette session avaient des enjeux politiques plus limités. Ces deux aspects ont provoqué une mobilisation politique moindre des diplomates des différents pays membres, notamment des pays du Sud, lors de la session plénière annuelle. Plus généralement, la participation des ministres a été plus faible cette année que les années précédentes : aucun ministre européen n'a ainsi participé à cette 43<sup>e</sup> session du CSA. Tous ces éléments vont malheureusement dans le sens d'une diminution de l'espace politique du CSA.

Le choix des thèmes de travail de 2016 interroge sur la capacité du CSA à se saisir pleinement des grands enjeux qui impactent la sécurité alimentaire. Il est clair que pour certains pays la participation de la société civile n'est pas perçue comme un atout pour les discussions abordées au sein de cet espace onusien. Certains thèmes de travail pour le CSA tels que l'agroécologie, ou l'impact des accords commerciaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sont présentés tous les ans par le MSC mais systématiquement refusés par certains pays.



Plénière du CSA lors de sa 43<sup>e</sup> session

### UNE AVANCÉE IMPORTANTE POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CSA

Lors de cette session, le CSA a adopté un « Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA »<sup>3</sup> qui doit « contribuer à la mise au point progressive du mécanisme novateur du CSA visant à suivre les progrès obtenus en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ». Le MSC a salué cette décision qui fait suite à un combat mené depuis 2013, pour la mise en place d'un réel processus de suivi. Toutefois, le MSC a rappelé qu'il est primordial d'utiliser une approche garantissant la participation « *des personnes les plus marginalisées et les plus touchées par la faim et la malnutrition, en respectant leur autonomie et leur capacité d'auto-organisation* », il faut éviter des approches trop technocratiques qui aboutissent à l'exclusion de leurs voix.

### UNE ÉVALUATION DU CSA EST EN COURS

En octobre 2013, le Comité avait approuvé la recommandation de procéder à « *des évaluations périodiques de l'efficacité du CSA dans l'amélioration des cadres politiques, dans la promotion de la participation et la cohérence entre les parties prenantes* ». Cette évaluation commence maintenant et vise à déterminer dans quelle mesure la réforme du CSA mise en œuvre depuis 2009 a atteint les objectifs que les États s'étaient alors fixés<sup>4</sup>. Huit pays ont été sélectionnés, Ouganda, Sénégal, France, Philippines, Panama, Jordanie, Trinité-et-Tobago, États-Unis, ainsi que Bruxelles en tant que siège des instances de l'Union européenne. Les organisations françaises participeront activement aux sollicitations des évaluateurs.

<sup>2</sup> La participation ad hoc a été créée uniquement dans le but spécifique d'inviter une institution ou organisation à participer sur un point spécifique, afin d'obtenir des connaissances particulières sur une donnée sujet pendant une période de temps limitée

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/3/a-mr182f.pdf>

<sup>4</sup> Evaluation de la réforme du CSA : [http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/08/FR\\_CFS\\_CSM-Focus-Group-Guide\\_Final\\_3-Oct-2016.pdf](http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/08/FR_CFS_CSM-Focus-Group-Guide_Final_3-Oct-2016.pdf)



## La nutrition revient à l'agenda du CSA

La nutrition a toujours fait face à un handicap majeur : c'est un sujet qui est à la fois partout et nulle part en même temps. Le secteur santé a souvent tendance à limiter son implication au traitement de la sous-nutrition aigue et le secteur « agriculture » et « sécurité alimentaire » de considérer à tort, qu'en augmentant la production agricole, on améliore de fait, la nutrition. La réalité est loin d'être si simple.

La sous nutrition est la synthèse de la violation de quasi tous les droits humains : le droit à l'alimentation, le droit à l'eau, à la santé, le droit des enfants... En 2014, 22 ans après la première confé-



rence internationale sur la nutrition, tous les États du monde se sont de nouveau réunis à Rome pour se mettre d'accord sur un texte négocié (la déclaration de Rome) et un cadre d'action comportant 60 recommandations. Depuis lors, les ODD ont été adoptés avec pour la première fois une mention claire de la nutrition et des indicateurs spécifiques qui lui sont dédiés. Avec la seconde conférence sur la nutrition, la société civile qui travaille sur la nutrition s'est à la fois renforcée et diversifiée. Alors que jusqu'à présent, la société civile travaillant sur la nutrition était surtout composée de grandes ONG

internationales du Nord et que les mouvements sociaux considéraient que la nutrition était un sujet principalement technique, les choses ont largement changé. Au sein du MSC, ACF par exemple, est fortement impliquée dans le groupe de travail sur la nutrition aux côtés des mouvements sociaux comme la Via Campesina ou des réseaux comme Urgenci.

La nutrition est un sujet éminemment politique, peut être tout autant que la souveraineté alimentaire. La sous nutrition qui touche près de 200 millions de personnes est la conséquence de multiples facteurs : la pauvreté, la difficulté d'accéder aux ressources productives comme l'eau, la terre ou les semences, un accès limité aux services de santé de base, le manque d'éducation, les inégalités de genre, les défaillances des cadres de régulation du rôle du secteur privé... Parler de bonne nutrition c'est aussi parler des problèmes engendrés par la surnutrition (obésité et surpoids) qui touchera une personne sur deux dans le monde en 2050, et c'est parler du rôle du secteur privé alors que les lobbys des produits gras et sucrés sont fortement représentés au sein du PSM.

La nutrition a été très présente dans l'agenda de cette 43<sup>e</sup> session. En plus de la session plénière qui présentait les conclusions du groupe de travail sur la nutrition et réaffirmait la centralité du sujet dans le mandat du CSA, de nombreux side events ce sont tenus en marge. Nous regrettons que, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, le Brésil, la Grande-Bretagne, la France accorde toujours insuffisamment d'importance à l'agenda nutrition dans les enceintes internationales. En 2016, les Nations unies ont lancé la décennie d'action pour la nutrition, espérons que cela donne un peu d'élan au gouvernement français pour s'emparer de cet agenda majeur pour le CSA dans les prochaines années.

## Rapport du HLPE : une étude conséquente mais des carences dans l'analyse et les recommandations politiques

Le rapport du HLPE sur « **Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – quel rôle pour l'élevage ?** » souligne l'importance de l'élevage comme moteur de développement de l'agriculture et des systèmes alimentaires à travers le monde. Il représente un tiers du PIB agricole mondial et utilise une part importante des ressources foncières : 26 % des terres émergées sont des prairies et pâturages permanents, les cultures fourragères représentent un tiers des terres arables. Il montre la grande diversité des systèmes agricoles et alimentaires et dégage 4 grandes catégories du point de vue de l'élevage : petites exploitations mixtes, élevage pastoral, élevage à l'herbe et élevage intensif. Le rapport met en évidence les diverses analyses et évaluations contradictoires sur la situation du développement agricole et sur les

actions à mener pour une plus grande durabilité, compte tenu de la multiplicité des perspectives et des objectifs possibles.

Trois principes interdépendants sont retenus pour aider à définir les voies à suivre vers un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

1. Améliorer l'efficacité et l'utilisation des ressources, avec diverses approches (agroécologie, intensification écologique ou durable) ;
2. Renforcer la résilience pour faire face aux chocs (environnementaux, économiques, de santé humaine et animale) notamment par la diversification et l'intégration de l'agriculture et de l'élevage au niveau de l'exploitation, du territoire de la région ;
3. Améliorer les résultats en matière d'équité et de

responsabilité sociale en s'attachant aux besoins des populations les plus vulnérables (femmes, enfants, migrants, etc.). Des actions prioritaires sont proposées pour chaque catégorie de système d'élevage.

Les recommandations politiques qui ont été négociées à partir de la publication du rapport en juillet dernier, constituent un cadre global avec des avancées sur les questions de développement agricole durable :

- la référence au droit des femmes et des jeunes et à leur autonomisation (empowerment) ont été pour la première fois mentionnées dans des recommandations du CSA, ce qui devrait être repris dans d'autres débats et processus de négociation ;
- la gestion durable et efficiente des ressources naturelles avec une place croissante à donner aux services écosystémiques, au recyclage et à des systèmes de production en cycles fermés ;
- la mention de la sortie progressive de l'usage des antibiotiques comme facteur de croissance dans l'élevage ;
- la reconnaissance, le respect et la protection des systèmes de production traditionnels et des modes de vie associés, notamment les systèmes pastoraux basé sur la mobilité.

Cependant, diverses carences et insuffisances ont été soulignées lors de l'approbation des recommandations. L'Équateur a reconnu l'importance de

l'analyse mais la faiblesse des engagements et des références à des outils de suivi pour pouvoir évaluer la mise en œuvre des recommandations.

## La position de la société civile concernant le rapport du HLPE

**Le Mécanisme de la société civile a souligné une analyse partielle de chaque catégorie d'élevage, qui n'aborde pas les interactions négatives existantes entre systèmes, notamment la concurrence déloyale de systèmes intensifs non durables sur les autres catégories d'élevage en particulier dans les secteurs d'élevage bovin laitier, viande et de volaille.**

**Les politiques et pratiques permettant de réduire l'impact spécifique des systèmes intensifs sur les écosystèmes et sur les moyens d'existence des autres producteurs sont insuffisamment abordés dans les recommandations. Le CSM a regretté l'absence de références à des systèmes alimentaires territorialisés et plus autonomes alors qu'ils sont mis en avant dans d'autres débats et échanges au CSA. Enfin, il a été relevé l'absence d'éléments sur la protection des travailleurs migrants.**

## Système alimentaire durable, nutrition et changement climatique<sup>8</sup>

Moins d'un mois avant l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, la 43<sup>e</sup> session du CSA s'est ouverte avec une séance de discussion en plénière sur le thème « *Système alimentaire durable, nutrition et changement climatique* »<sup>9</sup>. Lors de cette discussion, le CSM a clairement indiqué que l'agroécologie permettait d'améliorer l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques, priorité des agricultures paysannes des pays du Sud, mais aussi la biodiversité et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le CSM est allé plus loin, en posant sur la table un débat le plus souvent éludé : celui des modèles agricoles de demain. Dénonçant les dommages sociaux et environnementaux de l'agriculture industrielle, il s'est alarmé des « solutions » avancées qui ne font que reconduire des relations de pouvoir défavorables aux petits producteurs et au climat : « *Nous sommes alarmés du fait que, au lieu de reconnaître et de soutenir le potentiel de l'agroécologie et mettre fin au contrôle qu'exercent les grandes entreprises sur l'alimentation et l'agriculture, de fausses solutions au changement climatique sont proposées ici, des solutions qui ne répondent pas aux causes profondes du changement climatique mais au contraire, font la promotion de pratiques et de*

*conditions de production qui aggravent encore le changement climatique. Ces pratiques néfastes (...) qui chassent les gens de leurs terres, accaparent l'eau et les océans, développent les monocultures et renforcent encore la financiarisation nos systèmes alimentaires. Nous mettons également en garde contre des solutions qui impliquent des bricolages techniques ou marginalisent nos connaissances et savoirs, qui remettent en question notre contrôle sur nos écosystèmes, au nom d'une soi-disant « agriculture intelligente face au climat »<sup>10</sup>.* »

Beaucoup de rapports du CSA sont susceptibles d'éclairer les liens entre sécurité alimentaire et changements climatiques : celui sur les agrocarburants (2013), celui sur la volatilité des prix agricoles (2011), celui sur l'eau (2015) ou encore sur les pertes et gaspillage (2014), et bien sûr en premier lieu le rapport de 2012 : « *Sécurité alimentaire et changement climatique* ». On peut regretter que la CCNUCC n'ait pas pris en compte ce rapport dans ses débats et que les recommandations du CSA aient été totalement ignorées. Cela reflète la difficulté qu'a la CCNUCC de prendre en compte d'autres espaces onusiens, et en particulier l'espace légitime de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale.

<sup>8</sup> Voir l'article complet de Jean Vettrano : <http://caritasclimat.fr/2016/10/csa/>

<sup>9</sup> Remarquons également que l'édition 2016 du rapport annuel de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture se penche sur les changements climatiques, comme l'indique son sous-titre : « Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire ».

<sup>10</sup> Déclaration d'ouverture du Mécanisme de la société civile du 17 Octobre 2016 : <http://www.csm4cfs.org/fr/csm-opening-statement-cfs-43/>

## Les recommandations du MSC

**Le CSA se trouve à la croisée des chemins : soit il continue à laisser s'éroder sa réforme<sup>11</sup>, soit il opte pour son renforcement dans l'esprit de sa réforme.** Dans ce contexte, le MSC identifie plusieurs points clés pour le renforcement du CSA<sup>12</sup> dont les 4 points suivants :

- **Affirmer la vision du CSA** : sa contribution à la réalisation progressive du droit à l'alimentation, la centralité des droits humains, en rappelant qu'il est impossible de parvenir à la réalisation du Droit à l'alimentation sans également respecter, protéger et réaliser les droits des femmes.

- **Veiller à ce que l'action du CSA ne soit pas diluée**, en gardant la focalisation sur les organisations de petits paysans et de producteurs d'aliments à petite échelle qui sont à la fois les plus importants contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale et les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

- **Développer et activer le Mécanisme de suivi du CSA**, notamment en encourageant la réalisation d'événements nationaux et régionaux

autour du suivi et en promouvant la tenue régulière d'événements thématiques mondiaux sur le suivi au cours des sessions plénières du CSA.

- **Clarifier les modalités de la participation du secteur privé et des entreprises au sein du CSA** et concevoir et mettre en œuvre de solides garde-fous afin de protéger l'espace des influences indues et des conflits d'intérêts. Il s'agit de garantir que les problématiques concernant les porteurs de droits sont toujours prioritaires par rapport à celles d'autres acteurs, défendant des intérêts privés. Les actions au sein de cet espace doivent toujours être en ligne avec le principal mandat du CSA, qui est celui de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

<sup>11</sup> Document de la réforme du CSA : [http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/03/cfs\\_reform\\_fr.pdf](http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/03/cfs_reform_fr.pdf)

<sup>12</sup> Recommandations du CSM : <http://www.csm4cfs.org/fr/csm-final-statement-cfs-43/>

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe 20 ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : ACF, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Crid, Gret, Inter Aide, Iram, Oxfam France, ActionAid France-Peuples Solidaires, Plate-Forme pour le Commerce Equitable, Réseau Foi et Justice Europe, Secours Catholique-Caritas France, Solidarité et Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et une organisation invitée, Inter-Réseaux.

La commission permet la coordination des travaux réalisés par ses membres et de faciliter la concertation entre ceux-ci pour leur travail de plaidoyer auprès des acteurs sociaux et des décideurs politiques internationaux. Les membres de la commission échangent des informations sur les enjeux internationaux en cours et s'accordent sur les représentations assurées au nom de Coordination SUD en un ensemble de lieux tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La commission est mandatée par Coordination SUD pour formuler les positions que prend le collectif lors des principaux rendez-vous institutionnels traitant de l'agriculture et de l'alimentation.

Contact commission Agriculture et alimentation : Fabien Millot, ActionAid France-Peuples Solidaires.  
Email : [f.millot@peuples-solidaires.org](mailto:f.millot@peuples-solidaires.org)

Cette note a été rédigée par :

Fabien Millot (Action Aid France-Peuples Solidaires), Peggy Pascal (Action contre la Faim), Bertrand Mathieu (Agronomes et Vétérinaires sans Frontières), Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire), Jean Vettraino (Secours Catholique-Caritas France).

